

Fort-de-France, le 5 septembre 2018

L'Inspectrice de l'Éducation Nationale
Doyenne des IEN ET/EG/IO

à

Mesdames, Messieurs
les Proviseurs de LPO et de LP

Rectorat

Division

IEN ET/EG

Objet : Lettre de rentrée du collège des IEN ET/EG

Référence : IEN ET/EG/M-F.S/ML.A/n° 2018-153

Dossier suivi par
Marie-Françoise
BERNARD/SINSEAU
Doyenne des IEN ET/EG/IO

Téléphone
05.96.59 99 24

Fax
05.96.70 32 44

Mel
Marie-Fran.Sinseau@ac-
martinique.fr

**Pôle technologique
de KERLYS**
5, rue Saint Christophe
97200 Fort-de-France

À l'horizon de la rentrée 2019, deux enjeux importants nous attendent :

- La transformation de la voie professionnelle (cf. site « eduscol.education.fr)
- L'éloquence et le bilinguisme qui faciliteront, à terme, l'employabilité des élèves martiniquais diplômés

La transformation de la voie professionnelle qui s'engage assurera une insertion immédiate dans la vie active ou vers des poursuites d'études réussies grâce à six objectifs majeurs :

- 1- Faire émerger des campus de métiers et des qualifications afin de structurer et de mettre en réseau des formations.
- 2- Développer des formations liées aux mutations technologiques et environnementales.
- 3- Créer des parcours adaptés aux besoins de chaque élève pour donner plus de sens aux apprentissages :
 - Un baccalauréat professionnel plus innovant, plus progressif et plus lisible. Par exemple, la classe de seconde professionnelle sera organisée par grandes familles de métiers regroupant des compétences professionnelles communes à plusieurs spécialités de baccalauréat et le choix de la spécialité aura lieu à l'issue de l'année de seconde ;
 - Un CAP préparé en 1, 2 ou 3 ans selon les profils des élèves.
- 4- Introduire de nouvelles dynamiques pédagogiques par :
 - un renforcement de la co-intervention des professeurs d'enseignement général et d'enseignement professionnel,
 - une préparation individuelle ou collective par le lycéen, tout au long de son parcours au lycée professionnel, d'un « chef d'œuvre » qu'il présente à la fin de l'année de terminale devant un jury,
 - un temps renforcé dédié à la consolidation, à l'accompagnement et à la préparation de son projet d'avenir (l'élève qui décide de s'orienter vers la vie active ou de poursuivre vers l'enseignement supérieur, peut suivre un module

d'insertion professionnelle et d'entrepreneuriat ou un module de poursuite d'études).

- 5- Apporter un soutien à la réussite des bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur grâce à l'ouverture de classes passerelles dès la rentrée 2018 pour préparer les élèves à leur entrée en BTS.
- 6- Contribuer au développement de l'apprentissage dans des lycées professionnels et proposer ainsi une diversité de parcours aux élèves et de sécuriser les transitions entre les deux modalités de formation.

Le calendrier de la transformation de la voie professionnelle s'établit de la manière suivante :

- 1- Dès la rentrée de septembre 2018 :
 - Des tests de positionnement numérique en mathématiques et français en classes de seconde Bac Pro
 - La création d'une classe passerelle vers les Sections de Techniciens Supérieurs au lycée professionnel Dumas Jean-Joseph (Services et Production ; effectif de 30).
- 2- A partir de la rentrée de septembre 2019 :
 - La mise en œuvre des 3 premières familles de métier : métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics ; métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique ; métiers de la relation client.
 - Des nouveaux programmes d'enseignements généraux et de nouvelles grilles pour la seconde professionnelle et la première année de CAP
 - Des nouvelles modalités de contrôle en cours de formation en 2^{de} professionnelle et 1^{re} année de CAP
 - Des tests de positionnement numérique en maths et français en classes de première professionnelle et en première année de CAP
- 3- La première session du baccalauréat professionnel rénové se déroulera en juin 2022.

L'employabilité des élèves diplômés devrait être assurée par deux projets académiques expérimentaux :

1. L'Expression Orale Libre (EOL) a pour but de redonner confiance et estime de soi aux élèves et elle sera mise en œuvre dans toutes les disciplines
 - Le principe : un élève s'exprime quotidiennement oralement sur un sujet de son choix sans qu'un rapport ne soit exigé avec une discipline particulière. Le professeur l'incite à argumenter ou justifier différemment, à proposer et suggérer des solutions, à développer son point de vue. Le professeur ne se prononce jamais sur le fond des propos tenus par l'élève. Les questions éventuelles du professeur ont donc pour seul but d'inciter l'élève à exprimer ou à préciser des arguments.
 - La durée : cinq minutes pour l'élève (sauf appréciation contraire de l'enseignant/équipe pédagogique) et cinq minutes maximum pour le professeur après l'intervention de l'élève. L'organisation choisie doit permettre à tous les élèves de s'exprimer de façon équitable.
 - Les moments : au lycée, ce temps d'expression orale pourrait se programmer au début d'un cours de chaque journée scolaire lors des 5 premières minutes. Il est important que toutes les disciplines soient concernées et que le professeur principal de la classe organise la programmation annuelle et l'ordre de passage des élèves.
 - Cet exercice ne donne lieu à aucune évaluation chiffrée, mais il serait intéressant de faire prendre conscience à l'élève de ses progrès méthodologiques.

2. Le Parcours Anglais +

Enseigner la langue anglaise de la Maternelle à la Terminale afin de doter les élèves d'un niveau de compétence et de qualification indispensables dans la recherche d'un emploi au sein d'un environnement régional anglophone. Ce plan repose sur une organisation innovante : 3 à 4 heures d'anglais massées par semaine. L'expérimentation axée sur la maîtrise orale de l'anglais est menée dans chacun des trois bassins. Elle concerne tous les niveaux, l'enseignement général comme professionnel.

Il est à noter que tous les projets et/ou toutes les expérimentations pédagogiques innovants ont vocation à être communiqués au GIAM (Groupe Innovations de l'Académie de Martinique). Le GIAM, présidé par Monsieur le Recteur, est l'organe qui permettra de valoriser vos projets mis en œuvre et labellisés par la CARDIE.

Pour le collège des IEN ET EG
Marie Françoise BERNARD SINSEAU

